



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4782

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du parc du musée de l'automobile Henri Malartre entre la Ville de Lyon/musée Henri Malartre et l'association "Fous des vieilles anglaises"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4782 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU PARC DU MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION "FOUS DES VIEILLES ANGLAISES" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association *Fous des vieilles anglaises –Old British car club* regroupe des passionnés de voitures anglaises des années 50 à 70. Basée en région Auvergne-Rhône-Alpes, elle accueille les propriétaires de vieilles anglaises aux pare-chocs chromés qui ont envie de rouler et de partager leur passion des autos nées sous le drapeau anglais il y a une cinquantaine d'années.

Cette association souhaite organiser le 28 avril 2019, la 7^e édition de l'évènement « les anglaises au musée » dans le parc du musée Malartre. Ce rassemblement d'amateurs d'automobiles de collection de marques anglaises compte plus de 300 personnes. Cet évènement, unique dans la région, attire les amateurs de véhicules anglais et permet de découvrir le musée Henri Malartre.

L'association a sollicité la ville de Lyon afin de pouvoir disposer du parc du musée et il est souhaité répondre favorablement à cette demande.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du parc du musée Henri Malartre, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition est de 1 000 € HT.

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition, pour la journée du 28 avril 2019, de 10h à 17h.

Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du 27 mars 2017 fixant les tarifs de mise à disposition du parc du musée Henri Malartre ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux établie entre la ville de Lyon/musée Henri Malartre et l'association « Fous des vieilles anglaises » pour la mise à disposition d'une partie du parc du musée, le 28 avril 2019, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER